



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 11 septembre 2017

Délibération n° 2017-2055

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Logement intermédiaire - Convention de partenariat entre Action logement immobilier et la Métropole de Lyon pour 2017-2020

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Le Faou

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 29 août 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 13 septembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, M. Bret, Mme Vullien, M. Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Hugué, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mmes Le Franc, Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, MM. Odo, Passi, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mmes Sarselli, Servien, MM. Sturla, Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à Mme Bouzerda), Mme Poulain (pouvoir à M. Grivel), M. Aggoun, Mme Berra (pouvoir à M. Hugué), MM. Butin (pouvoir à M. Coulon), Casola, Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Fenech (pouvoir à M. Guillard), Lebuhotel (pouvoir à M. Sturla), Roche (pouvoir à M. George), Sécheresse (pouvoir à Mme Varenne), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier).

Absents non excusés : Mme Burillon.

Conseil du 11 septembre 2017**Délibération n° 2017-2055**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

objet : **Logement intermédiaire - Convention de partenariat entre Action logement immobilier et la Métropole de Lyon pour 2017-2020**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 août 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2016-1592 du Conseil du 6 novembre 2016, la Métropole de Lyon a approuvé une convention cadre de partenariat entre la Métropole et Action logement sur la période 2016-2020.

Signée le 13 janvier 2017, cette convention est emblématique de l'implication d'Action logement immobilier aux côtés de la Métropole. Elle précise les grandes orientations de l'activité d'Action logement immobilier sur le territoire, en particulier celles concernant la production de logements abordables pour favoriser la mobilité résidentielle des salariés, étroitement liée au dynamisme économique et, en conséquence, à l'attractivité et à la compétitivité du territoire.

Cette attractivité génère une demande importante de nouveaux logements, accompagnée par la Métropole par une politique ambitieuse de développement de l'offre qui s'appuie sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs du logement. Action logement immobilier y contribue ainsi par ses interventions en faveur du logement locatif économiquement accessible, de l'accession à la propriété abordable, du logement des jeunes et du logement intermédiaire.

La convention de partenariat entre Action logement immobilier et la Métropole portant sur la production de logements intermédiaires s'inscrit dans le prolongement de la convention cadre. Elle vise à répondre aux enjeux de mixité sociale, à favoriser la fluidité du parcours résidentiel et à offrir aux locataires du parc social qui dépassent les plafonds de ressources une réelle alternative au marché privé en proposant des logements à loyer intermédiaire inférieur au secteur libre. In fine, cela génère du flux et permet de remettre à disposition des logements locatifs sociaux.

La Métropole et Action logement immobilier partagent le constat que le niveau d'offre de logements intermédiaires est pour l'instant insuffisant, dans le centre de l'agglomération ainsi que dans les secteurs en voie de requalification ou de renouvellement urbains, portés par les projets structurants de la Métropole (transports, équipements, sites à vocation économique et de développement d'emplois, etc.). La production de logements intermédiaires dans ces secteurs participe à l'équilibre territorial et à la diversification de l'offre locative.

L'ambition d'Action logement immobilier, à travers ses filiales immobilières présentes sur le territoire, est de contribuer à faire du logement intermédiaire un outil au service de la politique de l'habitat de la Métropole. D'ici 2020, date de la fin de la convention, l'objectif de production se porte à 2 150 logements, soit un montant d'investissement estimé à 380 M€ pour les filiales immobilières.

Pour le suivi de la convention, il est proposé qu'un comité de pilotage se réunisse une fois par an pour examiner le bilan des actions engagées dans le cadre de la convention. Ce comité de pilotage serait animé par la Métropole et Action logement immobilier. Pour la Métropole, il serait présidé par monsieur le Président de la Métropole représenté par le Vice-Président chargé de l'urbanisme, de l'habitat et du cadre de vie et la Vice-Présidente en charge de l'économie ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve la convention de partenariat 2017-2020 portant sur la production de logement intermédiaire entre la Métropole de Lyon et Action logement immobilier.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 13 septembre 2017.